

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1er février 2018
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2018
(accusé de réception du 06/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vente de terrain au groupe Hospi Grand Ouest (HGO) sur le pôle de santé de Kerlic à
Quimper**

**Suite à la fusion, en 2011, des cliniques de Saint-Michel-Sainte-Anne et de la
Polyclinique Quimper Sud, le groupe mutualiste Hospi Grand Ouest (HGO) souhaite
acquérir environ 88 125 m² de terrain pour un montant de 4 200 000 € HT, sur le pôle
santé de kerlic, pour y réaliser le regroupement des cliniques ainsi qu'une maison
médicale des professionnels de santé.**

La fusion de la clinique Saint-Michel/Sainte-Anne, acquise par la Mutualité en 2002,
et de la polyclinique Quimper Sud, achetée en 2009 par la même Mutualité Finistère
Morbihan, a abouti en 2011. Le nouveau pôle, qui appartient au groupe Hospi Grand Ouest
devient l'une des cliniques les plus importantes de Bretagne.

Hospi Grand Ouest (HGO) est un opérateur hospitalier mutualiste. Cette société a été
créée en 2010 par plusieurs groupes mutualistes : Harmonie Mutuelle, Harmonie soins et
services, la Mutualité française Finistère-Morbihan. Elle s'est ensuite associée aux partenaires
suivants : Mutuelle Radiance, la Carac, Malakof-Médéric et la Matmut. Hospi Grand Ouest
s'est donné pour objectif d'assurer le développement des cliniques de ses membres fondateurs
et de proposer une offre de soins mutualistes dans les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne.

La construction d'un nouveau site, zone de kerlic, sur 88 125m², est l'aboutissement
de la fusion des cliniques Saint-Michel/Sainte-Anne et la polyclinique Quimper Sud. Une
centaine de médecins et près de 400 soignants seront réunis sur un même site. Le groupe
Hospi Grand Ouest prévoit un investissement d'environ 55 millions d'euros pour ce projet.

Le projet comprend :

- la clinique avec une surface d'environ 21 820m² avec 567 places de parking
(309 places pour le personnel, 237 places pour le public et 21 places pour les
ambulances) ;

- le pôle imagerie sera d'environ 3 000 m² avec 50 places de parking pour le personnel ;
- la maison médicale des professionnels de santé regroupera majoritairement des spécialistes soit environ 50 médecins. Elle sera d'environ de 3 500 m² et comptera 52 places de parking pour le personnel ainsi que 188 places réservées au public.

Au total, le projet représentera environ 65 millions d'euros d'investissement pour près de 30 000 m² de construction et près de 950 places de parking.

Les parcelles vendues sont les parcelles actuellement cadastrées section ZL n°s 17, 47, 119, 144, 145, 269, 271, 272, 273 et 275. Après consultation de France Domaine, cette vente interviendra au prix de 4 200 000 € HT.

Le permis de construire sera déposé en février 2018 et le chantier durera environ 2 ans, la clinique et la maison médicale devraient donc être terminées début 2021.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accepter le principe de la cession d'un terrain d'environ 88 125m², cadastré section ZL n°s 17, 47, 119, 144, 145, 269, 271, 272, 273 et 275. au prix global de 4 200 000 € HT ;
- 2- d'autoriser le groupe Hospi Grand Ouest (HGO) ou toute autre société qui s'y substituerait à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet sur le terrain cadastré section ZL n°s 17, 47, 119, 144, 145, 269, 271, 272, 273 et 275 ;
- 3- d'autoriser monsieur le président à signer tous les actes à intervenir.